



Bruxelles, le 19 avril 2021
(OR. en)

7969/21

Dossier interinstitutionnel:
2018/0207 (COD)

VOTE 32
INF 95
PUBLIC 36
CODEC 541

NOTE

Objet:

- Résultat du vote
- Règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Citoyens, égalité, droits et valeurs" et abrogeant le règlement (UE) n° 1381/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 390/2014 du Conseil
 - = Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil
 - = Résultat de la procédure écrite achevée le 19 avril 2021

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus figure à l'annexe 1 de la présente note.

Documents de référence:

6833/20 + COR 1
6833/20 ADD 1 REV 2 + COR 1
date de la décision de recourir à la procédure écrite prise par le Coreper
(1^{re} partie) 14.04.2021

Les déclarations et/ou explications de vote figurent à l'annexe 2 de la présente note.



General Secretariat of the Council

Institution: Council of the European Union
 Session:
 Configuration:
 Item: 2018/0207(COD) (Document: 6833/20)
 Voting Rule: qualified majority
 Subject: Position of the Council at first reading with a view to adoption of a Regulation of the European Parliament and of the Council establishing the Citizens, Equality, Rights and Values Programme and repealing Regulation (EU) No 1381/2013 of the European Parliament and of the Council and Council Regulation (EU) No 390/2014

Vote	Members	Population (%)
Yes	25	89,35%
No	2	10,65%
Abstain	0	0%
Not participating	0	
Total	27	

Sitting date: 19/04/2021
 Final result



Member State	Weighting	Vote	Member State	Weighting	Vote
BELGIQUE/BELGIË	2,58		LIETUVA	0,62	
БЪЛГАРИЯ	1,55		LUXEMBOURG	0,14	
CESKÁ REPUBLIKA	2,35		MAGYARORSZÁG	2,18	
DANMARK	1,30		MALTA	0,11	
DEUTSCHLAND	18,54		NEDERLAND	3,91	
EESTI	0,30		ÖSTERREICH	1,98	
ÉIRE/IRELAND	1,11		POLSKA	8,47	
ΕΛΛΑΔΑ	2,39		PORTUGAL	2,30	
ESPAÑA	10,56		ROMÂNIA	4,31	
FRANCE	14,97		SLOVENIJA	0,47	
HRVATSKA	0,91		SLOVENSKO	1,22	
ITALIA	13,58		SUOMI/FINLAND	1,23	
ΚΥΠΡΟΣ	0,20		SVERIGE	2,30	
LATVIJA	0,43				

* When acting on a proposal from the Commission or the High Representative, qualified majority is reached if at least 55 % of members vote in favour (15 MS) accounting for at least 65% of the population
 For information: <http://www.constitium.europa.eu/public-vote>

Déclaration de la Bulgarie

La république de Bulgarie soutient l'objectif poursuivi par la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le programme "Citoyens, égalité, droits et valeurs", consistant à protéger et promouvoir les droits et les valeurs consacrés par les traités de l'UE et la charte des droits fondamentaux de l'UE, y compris en appuyant les organisations de la société civile, afin de soutenir des sociétés ouvertes, démocratiques, et inclusives.

Nous reconnaissons que la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et la violence domestique devrait être soutenue par le programme et que la promotion de la prévention, la protection des victimes et l'aide aux victimes constituent des priorités de l'Union qui contribuent à la réalisation des droits fondamentaux des individus.

Dans le même temps, nous constatons que l'Union européenne n'a pas adhéré à la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul) et que cette convention ne fait pas partie du droit de l'Union. Par conséquent, les références à la convention d'Istanbul dans le règlement ne sauraient être interprétées comme un engagement de l'UE et des États membres de l'UE à ratifier et à mettre en œuvre la convention.

Déclaration de la Hongrie

La Hongrie a exprimé à plusieurs reprises lors des négociations sa préoccupation en ce qui concerne les projets de règlements établissant le programme "Droits et valeurs" et le programme "Justice" pour la période 2021-2027 et ne peut soutenir leurs textes finals.

Pour ce qui est du projet de règlement établissant le programme "Droits et valeurs" pour la période 2021-2027 et du projet de règlement établissant le programme "Justice" pour la période 2021-2027, la Hongrie est d'avis que les défaillances concernant la base juridique (notamment en ce qui concerne le volet "Valeurs de l'Union" et le volet "Engagement et participation des citoyens" du programme "Droits et valeurs"), l'imprécision du champ d'application, qui n'est pas limité à celui du droit de l'Union (y compris des références à des traités internationaux non ratifiés par l'Union), l'accent qui est mis sur le soutien à un type spécifique d'entités éligibles (les organisations de la société civile) plutôt que sur des projets importants, ainsi que la référence à des notions qui ne sont pas conformes au libellé des traités auraient rendu nécessaire une révision considérable de ces projets de règlements. La Hongrie est fermement attachée à la protection des droits fondamentaux et des valeurs européennes, y compris la promotion de la société civile et l'égalité de traitement.

La Hongrie fait valoir que les exigences fondamentales liées à la sécurité juridique, au principe d'attribution et à la conformité avec les traités en général doivent être respectées afin d'éviter qu'il puisse sembler que les opinions politiques et idéologiques pourraient avoir une influence sur la définition des priorités des financements de l'UE.
